



---

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CONTY**

**8, RUE CAROLINE FOLLET  
80160 CONTY**

**☎ 03.22.41.20.20**

**☎ 03.22.41.20.64**

**✉ : [courrier@cccconty.com](mailto:courrier@cccconty.com)**

### **Compte-rendu du Conseil Communautaire**

**15 décembre 2011**

**19 Heures à Namps-Maisnil**

**Date de convocation** : 9 décembre 2011

**Date d'affichage** : 16 décembre 2011

**Etaient présents tous les Membres en exercice,**

Exceptés Mmes QUEVAL Martine et FRERE-FOUNIER Sylvie, Ms BOURGOIS Philippe, VORBECK Jean-Paul et Madame, absents excusés et Madame

Le Président précise que Madame MOREUIL, déléguée titulaire de Namps-Maisnil, a démissionné et est remplacée par Monsieur Magniez Yannick.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- 1) **Intervention de M. Allain HOUARD : préparation de la « route du poisson » de Septembre 2012.**
- 2) **Ordures ménagères : redevance 2012**
- 3) **Voirie :**
  - Attribution du marché déneigement,
  - Avenant 1 aux travaux neufs 2011 STPA,
  - Fonds de concours des communes pour le programme des travaux neufs 2011.
- 4) **Enfance-Jeunesse/scolaire :**
  - Conventions financières avec les communes de Fransures et Rogy suite à la dissolution du syndicat mixte scolaire de la Selle et des Evoissons.
  - Convention avec la crèche sucre d'orge de Conty,
  - ALSH du mercredi à Plachy Buyon,
  - Dotation scolaire transport et activités pédagogiques,

## 5) Développement économique/Aménagement de l'espace :

- Zone de Développement Eolien portée par la C.C. du Val de Noye,
- Touquet Savour : autorisation au Président « d'ester en justice » suite au problème d'évacuation des eaux usées et demande d'autorisation de construire pour une extension de 4 248 m<sup>2</sup>,
- ZAC du Bosquel : conventions d'occupation précaire

## 6) Administration générale :

- projet de paiement par internet des redevances OM et SPANC (TIPI : Titres Par Internet)
- carte public d'achat pour le carburant,
- Décisions Modificatives Budgétaires

### **Intervention de M. Allain HOUARD : préparation de la « route du poisson » de Septembre 2012**

Le Président laisse la parole à Monsieur Allain HOUARD.

Monsieur Allain HOUARD remercie l'ensemble des communes pour leur participation à la bonne organisation du Championnat du Monde d'Attelage 2011.

Il les informe d'un nouveau projet : la route du poisson. Seize équipes devront parcourir, en relais, un circuit allant de Boulogne à Paris, Clermont ou Chantilly. Il propose que les communes accueillent une équipe (environ une vingtaine de personnes). La commune peut également devenir supportrice et suivre l'équipe tout au long du circuit. Cette année, Conty sera le lieu de rassemblement (auparavant, c'était Le Touquet).

### **Redevance 2012 ordures ménagères**

Le Président annonce que le comité syndical du SMIRTOM a délibéré ce mardi 13 décembre pour une augmentation d'environ 2% de la redevance. Il demande que la Communauté de Communes du canton de Conty, qui lève cette redevance pour le compte du SMIRTOM, suive cette augmentation.

	Redevance 2010	Redevance 2011	Augmentation 2%	Proposition 2012	% réel
Foyer de 1 personne :	99 €	101 €	103,02 €	<b>103 €</b>	1,98%
Foyer de 2 personnes et plus :	198 €	202 €	206,04 €	<b>206 €</b>	1,98%
Résidences Secondaires :	166 €	170 €	173,40 €	<b>174 €</b>	2,35%
Unité DIC ramassage hebdomadaire :	198 €	202 €	206,04 €	<b>206 €</b>	1,98%
Unité DIC ramassage bihebdomadaire :	264 €	270 €	275,40 €	<b>276 €</b>	2,22%

Monsieur Magniez Patrick demande si cette augmentation ne sert qu'à payer la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Le Président répond que cette augmentation sert à couvrir l'augmentation des différentes taxes imposées par la loi Voynet et le Grenelle.

Monsieur Magniez Patrick rappelle qu'au Bureau de la C.C. du canton, un délégué membre de la commission Finances du SMIRTOM, estimait que cette augmentation n'était pas justifiée. Pour cela, les élus devaient s'opposer à l'augmentation de la redevance. C'est tout le contraire qui s'est passé en comité syndical du SMIRTOM. M. Magniez ne comprend pas ce changement d'appréciation.

Monsieur Devillers ne comprend pas comment est calculée la quote-part due par la Communauté de Communes au SMIRTOM.

Le Président répond que la Communauté de Communes reverse au SMIRTOM ce qu'elle a perçu.

Monsieur Devillers estime que la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) perçue par la Communauté de Communes pour cette compétence devrait servir à diminuer le montant de la redevance.

Le montant de la DGF a augmenté en prenant en charge la facturation. Cette somme a été perdue quand la Communauté de Communes a transféré en 2001 la compétence OM au SMIRTOM.

Monsieur Devillers demande si la Communauté de Communes s'est engagée à payer la totalité ou si les impayés sont déduits. Ceux-ci représentent pour le SMIRTOM 500 000 euros.

Le Président répond que la Communauté de Communes reverse ce qu'elle perçoit.

Monsieur Renaux estime que le service doit être à la hauteur du montant de la redevance.

Monsieur Jandos informe que le Président du SMIRTOM ira prochainement dans chaque conseil communautaire pour expliquer pourquoi la redevance augmente mécaniquement.

Le Président annonce que la Communauté de Communes pourrait remplacer la redevance par la TEOM, cela éviterait la facturation. Mais alors non seulement l'augmentation sera beaucoup plus importante mais en plus le montant sera indexé sur la Foncier Bâti. Une personne seule pourra payer bien plus qu'une famille avec plusieurs enfants.

Le Président rappelle aux maires de bien mettre à jour les listings.

Après en avoir délibéré, par 5 abstentions et 30 voix pour, le Conseil Communautaire approuve l'augmentation de 2 % et fixe la redevance 2012 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus dans la colonne proposition 2012.

## **Voirie**

- attribution du marché de déneigement

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée pour le choix de prestataires qui interviendront pour déneiger les routes communautaires et départementales en situation exceptionnelle et situation classique. Il rappelle qu'en situation exceptionnelle, le Conseil Général rembourse 100% des dépenses.

Il propose donc de délibérer :

- en situation exceptionnelle :

§ circuit 1 : EARL BREUIL pour 81 € HT/heure,

§ circuit 2 : Entreprise LOMBARD pour 75 € HT/heure,  
 § circuit 3 : Transports PILLON : 82 € HT/heure

- en situation classique :

§ circuit 1 : EARL BREUIL pour un forfait de 1 121 € HT pour le déneigement et le salage en agglomération,

§ circuit 2 : Entreprise LOMBARD pour un forfait de 1 312 € HT pour le déneigement et le salage en agglomération,

§ circuit 3 : Transports PILLON pour un forfait de 900 € HT pour le déneigement et le salage en agglomération.

Chaque intervention coûtera donc 3 333 € HT. Le Président rappelle que c'est le Conseil Général qui décide de déclencher l'intervention.

Le Conseil Général rembourse 25% des dépenses réalisées sur les routes départementales en situation classique.

Prix HT

Prestataires	Circuit 3	Circuit 2	Circuit 1	Tarif horaire
<b>Transports PILLON</b>				82 €
Déneigement	480 €			
Déneigement + salage aggro	900 €			
Salage sur l'ensemble du circuit	750 €			
<b>Ent. LOMBARD</b>				75 €
Déneigement		940 €		
Déneigement + salage aggro		1 312 €		
Salage sur l'ensemble du circuit		1 018 €		
<b>EARL BREUIL</b>				81 €
Déneigement			714 €	
Déneigement + salage aggro			1 121 €	
Salage sur l'ensemble du circuit			924 €	

### COUT GLOBAL D'INTERVENTION SUR LE CANTON

	circuit 1 +circuit 2 + circuit 3
<b>Déneigement</b>	<b>2 134 €</b>
<b>Déneigement + salage aggro</b>	<b>3 333 €</b>
<b>Salage sur l'ensemble du circuit</b>	<b>2 692 €</b>

Monsieur Bourdon ne comprend pas le circuit proposé pour Tainnil alors que la route départementale est toute proche.

Le Président rappelle que ces circuits de déneigement ont été élaborés avec le Conseil Général. Par ailleurs, en situation classique, le Conseil Général assure le déneigement de la départementale D138 qui relie Tainnil à l'agglomération amiénoise.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire attribue le marché déneigement aux prestataires et aux conditions désignés ci-dessus.

- Avenant 1 aux travaux neufs 2011

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la commune de Plachy-Buyon a souhaité modifier le projet pour respecter la largeur de trottoir en face de la pharmacie. Ces travaux, pour un montant d'environ 3 500 € HT, seront pris en charge par la commune de Plachy-Buyon.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant 1 au marché des travaux neufs 2011.

- Fonds de concours travaux neufs 2011

Le Président rappelle que des travaux de voirie ont été réalisés en 2011. Le Président propose le versement d'un fonds de concours des communes à hauteur de 35% du reste à charge des travaux selon le tableau ci-dessous :

commune	Montant HT des travaux réalisés de compétence communautaire	Fonds de concours (35% du reste à charge)
<b>Belleuse</b>	<b>31 133,00 €</b>	<b>10 897 €</b>
<b>Courcelles sous Thoix</b>	<b>20 189,00 €</b>	<b>7 066 €</b>
<i>Route de Belleuse</i>	<i>9 321,00 €</i>	
<i>carrefour RD 100</i>	<i>10 868,00 €</i>	
<b>Plachy Buyon</b>	<b>16 389,00 €</b>	<b>5 736 €</b>
<i>route de Conty</i>	<i>11 378,00 €</i>	
<i>rue du Capitaine Henri Mésan</i>	<i>3 100,00 €</i>	
<i>rue de la Fontaine</i>	<i>1 911,00 €</i>	
<b>Fleury</b>	<b>11 376,00 €</b>	<b>3 982 €</b>
<b>Bacouël sur Selle</b>	<b>318,00 €</b>	<b>111 €</b>
<b>Nampty</b>	<b>8 236,00 €</b>	<b>2 883 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>87 641,00 €</b>	<b>30 675 €</b>

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire AUTORISE le Président à solliciter les fonds de concours selon le tableau ci-dessus.

## Enfance-jeunesse/scolaire

- Conventions financières avec les communes de Rogy et Fransures

Le Président rappelle que le syndicat scolaire qui gérait le RPC de Conty (14 communes) a été dissout le 31 décembre 2010. Il convient de faire participer financièrement les communes de Rogy et Fransures en fonction du compte administratif 2010 et des inscriptions de septembre 2011. Pour Rogy cela représente une participation financière de 18 731.10 € et pour Fransures 13 484.79 € au titre de l'année 2010/2011.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions avec les communes de Fransures et Rogy et d'émettre un titre pour l'année 2010/2011 d'un montant de 18 731.10€ pour Rogy et de 13 484.79€ pour Fransures.

- Convention avec la crèche Sucre d'Orge de Conty

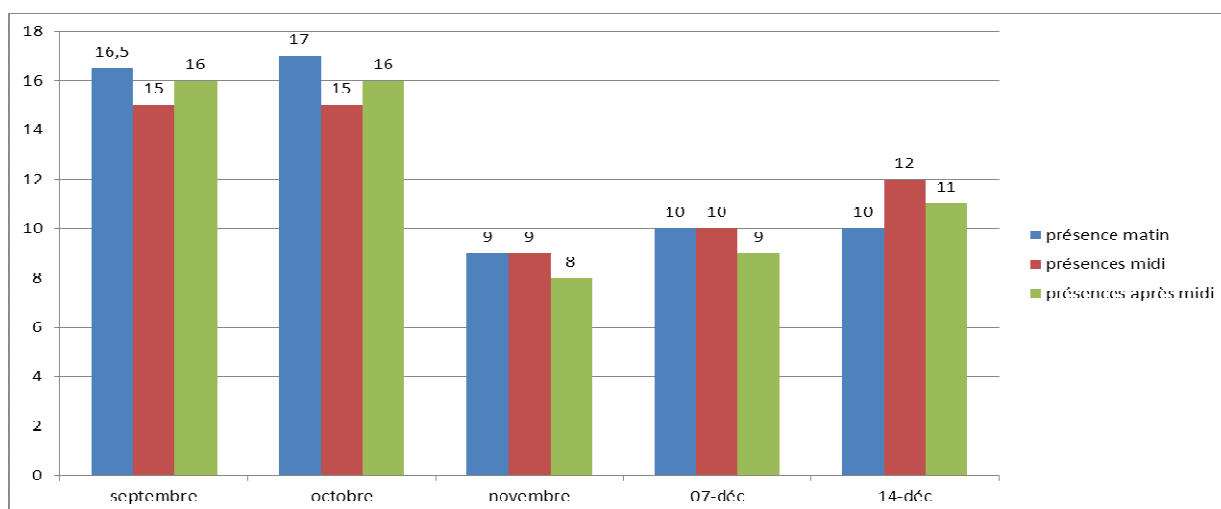
Le Président rappelle que depuis que la compétence a été transférée à la Communauté de Communes (2004), un mi-temps d'infirmière est mis à disposition à la crèche Sucre d'Orge de Conty, l'autre mi-temps étant consacré à l'animation du Relais Assistantes Maternelles (RAM). Depuis plusieurs mois, la crèche a recruté en direct cette infirmière à mi-temps. Le Président propose, donc, que la Communauté de Communes augmente sa participation financière à la crèche dans les mêmes proportions que si elle rémunérait en direct l'agent permettant ainsi de conserver cette prise en charge.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention dans les conditions décrites ci-dessus avec la crèche Sucre d'Orge de Conty.

- ALSH du mercredi à Plachy Buyon

Le Président laisse la parole à Monsieur Lacherez.

Monsieur Lacherez rappelle qu'en juillet dernier, le conseil communautaire a délibéré pour ouvrir un ALSH le mercredi à Plachy-Buyon à condition que les effectifs atteignent en moyenne 15 enfants présents. Cet objectif a été atteint jusqu'aux vacances de la Toussaint, mais depuis début novembre, on recense entre 8 à 10 inscrits par séance. Dans ces conditions, il propose d'interrompre cette expérimentation à la rentrée de Janvier 2012.



Monsieur Loric, conseiller général, demande à prendre la parole. Exceptionnellement, le Président la lui donne.

Monsieur Loric remercie d'avoir mené cette expérimentation et explique qu'il y a eu un décalage entre les déclarations des parents et leurs pratiques. D'autre part, certains avaient trouvé un autre moyen de garde car la mise en place s'est faite à la rentrée. M. Loric demande également au Président d'informer les familles de cette décision et de la possibilité d'un accueil à Conty.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de fermer l'ALSH mercredi à Plachy-Buyon.

- Dotation transport et activités pédagogiques

Le Président laisse la parole à Monsieur Lacherez.

Monsieur Lacherez rappelle que les enseignants ont une dotation annuelle de 20 €/enfant pour les activités pédagogiques (y compris transport) mais hors piscine, CLEA et Ecole et Cinéma. Compte tenu des difficultés à maîtriser le budget transport, d'autant plus que le bus de la Communauté de Communes ne pourra plus circuler à compter de janvier 2013, il propose de passer cette dotation à 30 €/enfant y compris transport et piscine (mais hors CLEA, Ecole et Cinéma). Cette proposition émane de la commission « enfance-jeunesse/scolaire » et a été validée par le Bureau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'octroyer une dotation annuelle de 30 €/enfant pour les activités pédagogiques y compris transport et piscine (mais hors CLEA, Ecole et Cinéma)

## **Développement économique et aménagement de l'espace**

- ZDE (Zone de Développement Eolien) portée par la C.C. du Val de Noye

Le Président laisse la parole à Monsieur Corniquet.

Monsieur Corniquet informe les membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Val de Noye élabore une ZDE (Zone de Développement Eolien) sur la commune de Lawarde Mauger. Le territoire étant voisin, la Communauté de Communes du canton de Conty doit se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, par 1 abstention et 34 voix pour, le Conseil Communautaire émet un avis favorable.

- Touquet Savour

✓ Le Président annonce qu'un problème au niveau des sanitaires est survenu à l'atelier relais Touquet Savour. Aucune assurance n'a été prise lors de la construction, c'est la garantie décennale qui s'applique. Or, l'entreprise RAES refuse d'entreprendre les travaux. Aussi, le Président demande l'autorisation « d'ester en justice » pour obliger l'entreprise RAES à activer son assurance dommages-ouvrage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à « ester en justice » contre l'entreprise RAES.

✓ Le Président informe que Touquet Savour souhaite déposer un permis de construire pour une extension de 4 248 m<sup>2</sup>.

Madame Péronne demande à quoi servira cette extension.

Le Président répond que Touquet Savour continue à s'étendre au niveau du marché de la pomme de terre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise la société Touquet Savour à déposer un permis de construire pour une extension de 4 248 m<sup>2</sup>.

- ZAC du Bosquel

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes est propriétaire d'une vingtaine d'ha à la ZAC du Bosquel. Dans l'attente de la réalisation de la ZAC, il propose de signer une convention d'occupation précaire avec les exploitants en place moyennant une redevance (et non un fermage) de 4qx/ha. Ce type de convention est possible à condition que la redevance soit inférieure au prix du marché (celui-ci est d'environ 6 qx/ha).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention d'occupation précaire avec les exploitants agricoles.

## **Administration Générale**

- Paiement par internet des redevances OM et SPANC

Le Président propose aux membres du Conseil Communautaire la mise en place du paiement par internet des redevances OM et SPANC. Ce service serait assuré par le Trésor Public aussi, il est nécessaire de signer une convention avec la trésorerie générale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention avec la trésorerie générale pour le paiement par internet.

- Carte d'achat public pour le carburant

Le Président propose aux membres du Conseil Communautaire la mise en place de la carte d'achat public pour le carburant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à mettre en place la carte public d'achat.

- Décisions modificatives budgétaires

- M14, budget principal :

- ✓ Ajouter aux comptes 458102 (DI) et 458202 (RI) : 16 436 euros
- ✓ Transférer du compte 21784 au 2184 la somme de 19 000 euros
- ✓ Ajouter au compte 6413 (chapitre 012 – charges de personnel) : 18 553 euros et au 6419 (RF) 6 200 euros et au 6459 (RF) 12 353 euros
- ✓ Transférer du 022 (dépenses imprévues) au :
  - 668 : 382 euros
  - 678 : 157 euros

- M4, budget zone d'activités Touquet Savour :

- ✓ Ajouter aux comptes 66111(DF) et 752 (RF) : 4 036 euros

- M49, budget assainissement :

- ✓ Transférer du compte 2183 (DI) au 205 (DI) : 1 445 euros
- ✓ Ajouter aux comptes 021 : 3 220 euros
- ✓ Transférer du compte 678 (DF) au 023 (DF) : 3 220 euros
- ✓ Ajouter au compte 205 (DI) : 3 220 euros
  
- ✓ Transférer du compte 678 (DF) au 6411 (DF) : 481 euros

### **Questions diverses**

Le Président annonce que la cérémonie des vœux aura lieu le lundi 9 Janvier 2012 à 18h30 à la salle des fêtes de Conty.

Madame Van Ooteghem demande quand la commission aide-ménagère se réunira et si les aides ménagères auront leur bon.

Le Président répond que la commission se réunira en janvier et que les bons d'achat seront donnés comme chaque année. Une délibération n'est pas nécessaire car cette dépense est prévue au budget.

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire s'il y a d'autres questions à poser.

Les questions étant épuisées,

La séance est levée à 21 Heures 15.

**Le Président,**  
**J. BLEYAERT**